

## Bilan de l'activité de l'ANPJ - 2022-2023

Pour dénoncer les risques de la réforme de la police nationale, les enquêteurs de la DCPJ se sont organisés en association au cours de l'été 2022. Créée le 17 août en seulement quelques jours, l'ANPJ, apolitique et asyndicale, s'est adressée dès le 28 août 2022 aux médias et au monde politique pour dénoncer le sacrifice de la Police Judiciaire.

Le 31 août 2022, l'ANPJ a été sollicitée par les représentants de la magistrature (AFMI, SM et USM) pour s'associer à une tribune publiée dans le journal Le Monde : « le projet de réforme de la police judiciaire menace l'efficacité des enquêtes et l'indépendance de la Justice ». Tout juste née, l'ANPJ est devenu un interlocuteur incontournable.

Pour résister à cette réforme funeste, l'ANPJ s'est investie sur les réseaux sociaux en créant son compte Instagram, son compte X anciennement Twitter, son compte Facebook, une chaîne Youtube sur laquelle sont publiés les messages de soutien de Caroline PROUST, Fred BIANCONI, Isabelle CARRE, Olivier MARCHAL et Gérard LANVIN. Un site internet [www.asso-anpj.fr](http://www.asso-anpj.fr) a également vu le jour. Régulièrement enrichi, il a été consulté par plus de 18.000 visiteurs.

La mobilisation de tous les personnels de la DCPJ a été historique. Elle a été soutenue par les magistrats instructeurs, parquetiers et avocats, ainsi que par les enquêteurs de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police de Paris, non concernés par la réforme, mais solidaires du mouvement. Rapidement, l'ANPJ a compté plus de 2200 adhérents : policiers et personnels de soutien de tous corps, tous grades, tous services, retraités et sympathisants.

L'ANPJ a convaincu la classe politique en dénonçant l'article 1 de la LOPMI et son rapport annexé. Dans le 2.3.2 de ce rapport, le deuxième paragraphe décrivait les nouvelles fonctions d'un DDPN tout-puissant, empiétant sur les prérogatives des magistrats et l'autonomie de la Police Judiciaire. Ce risque d'atteinte à la séparation des pouvoirs et à la spécificité des missions de la Police Judiciaire a été soulevé et plusieurs amendements ont été obtenus (La LOPMI publiée au journal officiel le 24 janvier 2023 a imposé la reconnaissance des spécificités de la police judiciaire, la prise en compte des conclusions des deux missions d'information parlementaires et de la mission des trois inspections, le maintien des agents dans leur direction et de leurs missions, et le maintien du maillage territorial sans aucune suppression de services de police judiciaire).

Le 14 septembre 2022, les actions de l'ANPJ et la médiatisation de la mobilisation de ses enquêteurs ont conduit la commission des lois du Sénat à décider de la création d'une mission d'information pour "examiner l'opportunité de cette réorganisation et s'assurer qu'elle ne remette pas en cause la capacité pour les services de police judiciaire d'assumer leurs tâches d'investigations sous les directives de l'autorité judiciaire".

Quelques jours plus tard, la commission des lois de l'Assemblée Nationale a également été saisie et a décidé d'une mission d'information "sur la réforme de la police judiciaire dans le cadre de la création des directions départementales de la police nationale".

Régulièrement interpellés par les parlementaires, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont missionné les inspections générales de l'administration, de la police nationale et de la justice (IGA, IGPN et IGJ) sur le bilan des expérimentations déjà menées sur les territoires.

Le ministre de l'Intérieur a dû interrompre la marche forcée de cette réforme dans l'attente de toutes ces conclusions.

L'ANPJ n'a pas été reçue par le DGPN Frédéric VEAUX, mais il était indispensable que son message soit entendu. Le 14 octobre 2022, l'association a adressé une lettre au ministre de l'Intérieur qui lui a répondu le 8 novembre 2022. Ces documents sont consultables sur son site internet.

L'ANPJ a été auditionnée par la mission d'information du Sénat le 3 novembre 2022, par la mission d'information de l'Assemblée Nationale le 24 novembre 2022, par la Cour des comptes les 21 septembre 2022 et 10 janvier 2023, et par les trois inspections : IGPN, IGA et IGJ, le 10 janvier 2023. Ce jour-là, ses représentants ont pu leur remettre les conclusions de l'audit que l'ANPJ a mené auprès des enquêteurs de terrain en poste dans les onze départements expérimentaux. Ce document de 9 pages, synthèse des problèmes rencontrés dans les différents pilotes, est consultable sur son site internet.

Les 15 questions écrites des deux rapporteurs du Sénat ont donné lieu à 31 pages de réponses, les 10 questions écrites des deux rapporteurs de l'Assemblée Nationale ont donné lieu à 22 pages de réponses, les 7 questions écrites de la Cour des Comptes ont donné lieu à 6 pages de réponses. Ces documents sont consultables sur son site internet.

L'ensemble des actions menées a provoqué une prise de conscience collective sur le sort de l'investigation dans la police nationale. Le stock invraisemblable de près de 3 millions de plaintes non traitées a obligé les ministres de la Justice et de l'Intérieur à saisir les trois mêmes inspections (IGA, IGPN et IGJ) pour en analyser les causes.

À l'issue des travaux des missions d'informations parlementaires et des trois inspections, le ministre a demandé la reprise du processus de la réforme, et malgré les recommandations du Sénat d'attendre la fin des JO 2024, il a annoncé sa mise en place au 1er janvier 2024.

Pour exprimer la désapprobation des enquêteurs face au projet de réforme, l'ANPJ a encadré toutes les manifestations spontanées qui ont eu lieu devant les différents services de police judiciaire. Les 17/10/2022 et 16/03/2023, elle a également organisé des rassemblements en métropole et en outre-mer devant les tribunaux judiciaires rassemblant sous sa bannière: présidents de tribunaux, procureurs de la République, juges d'instructions, greffiers, parquetiers, avocats, représentants d'Anticor et élus. Nous étions plusieurs milliers réunis devant les tribunaux judiciaires dans une trentaine de villes de métropole et d'outre-mer lors de ces deux rassemblements.

Le 20 mars 2023, dans les locaux du Press Club de France à PARIS, l'ANPJ a organisé une conférence de presse devant une vingtaine de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle en s'entourant de Marion CACKEL, présidente de l'AFMI, Sarah PIBAROT, secrétaire nationale du SM, Aurélien MARTINI, secrétaire général de l'USM, et Elise VAN-BENDEN, présidente d'Anticor. Marion GUENOT, Jean-Michel SCHLOSSER et Arthur TCHAKHOTINE, sociologues du CNRS, sont venus confirmer leurs craintes. Également présent, le député Ugo BERNALICIS, corapporteur de la mission d'information de l'Assemblée Nationale, a évoqué certaines des recommandations de son rapport. L'actrice Caroline PROUST, le commissaire général honoraire Yves JOBIC, et les journalistes Frédéric PLOQUIN et Michel MARY ont pris la parole et se sont associés aux revendications portées par l'association.

Depuis sa création, l'ANPJ s'est démarquée par la qualité et la pertinence de ses écrits, neuf communiqués de presse ont été produits et repris dans les médias :

- Le 28 août 2022 pour dénoncer le sacrifice de la Police Judiciaire

- Le 14 septembre 2022 suite au premier déplacement du DGPN à la DZPJ sud-ouest
- Le 08 octobre 2022 suite au limogeage d'Eric ARELLA, DZPJ sud
- Le 30 novembre 2022 sur les points de vigilance et rappels
- Le 3 février 2023 sur la chronique d'un fiasco annoncé
- Le 6 février 2023 suite à l'annonce du ministre du passage en force de la réforme
- Le 4 mars 2023 suite à la lettre du ministre et la nouvelle cartographie des services
- Le 9 juillet 2023 suite à la disparition de la DCPJ et aux propos du ministre devant les sénateurs
- Le 21 juillet 2023 suite au placement en détention provisoire de deux policiers
- Le 25 août 2023 titré "Ni tour d'ivoire, ni résignée"

Le 14/12/2023, le président de l'ANPJ a évoqué dans une tribune publiée dans Le Monde, la mise en place de cette réforme inapte, imposée, non aboutie, vendue dans ses grandes lignes, et sans se soucier des personnels et de l'opérationnel.

Tous les membres du conseil d'administration ont répondu aux très nombreuses sollicitations de la presse, certains n'hésitant pas à s'exposer médiatiquement.

Nous savons que beaucoup d'adhérents ont échangé avec des médias locaux et bon nombre d'élus. Il était important de lister les parlementaires rencontrés par les membres du conseil d'administrations, certains d'entre vous nous ont parfois accompagnés :

- Fabrice BRUN, député, entretien téléphonique en septembre 2022
- Stéphane RAVIER, sénateur rencontré le 05/09/2022
- Frédéric ZGAINSKI, député rencontré le 07/09/2022
- Sophie PANONACLE, députée rencontrée le 12/09/2022
- Monique DE MARCO, sénatrice rencontrée le 13/09/2022
- Guillaume GONTARD, sénateur rencontré le 13/09/2022
- Guy BENARROCHE, sénateur rencontré le 13/09/2022
- Patrick YVARS, député, entretien téléphonique le 14/09/2022
- Stéphane RAMBAUD, député, plusieurs échanges téléphoniques à partir du 20/09/2022
- Inaki ECHANIZ, député rencontré le 29/09/2022
- Florence LASSERRE, députée rencontrée le 30/09/2022
- Vincent BRU, député rencontré le 30/09/2022
- Michel BONNUS, sénateur rencontré le 30/09/2022
- Anne LE HENAFF, députée rencontrée en octobre 2022
- Roger VICOT, député rencontré en octobre 2022
- Patrick KANNER, sénateur rencontré en octobre 2022
- David GUIRAUD, député rencontré en octobre 2022
- Arthur DELAPORTE, député rencontré en octobre 2022
- Didier LE GAC, député rencontré en octobre 2022
- Lionel CAUSSES, député rencontré le 03/10/2022
- Nathalie DELATTRE, sénatrice, vice-présidente du Sénat, rencontrée le 04/10/2022
- Edwige DIAZ, députée, plusieurs échanges téléphoniques à partir du 05/10/2022
- François BAYROU, ancien-ministre, maire de PAU rencontré le 06/10/2022
- Eric KERROUCHE, sénateur rencontré le 10/10/2022
- Marie-Arlette CARLOTTI, sénatrice rencontrée le 13/10/2022
- Boris VALLAUD, député rencontré le 21/10/2022

- Corinne FERET, sénatrice rencontrée le 28/10/2022
- Sacha HOULIÉ, député, président de la commission des lois, rencontré le 28/10/2022
- Brigitte LHERBIER, sénatrice rencontrée en novembre 2022
- Anne-Laure BLIN députée rencontrée le 05/11/2022
- Bertrand BOUIX, député rencontré le 05/11/2022
- Charles RODWELL, député rencontré le 10/11/2022
- Marc-Philippe DAUBRESSE, sénateur rencontré en décembre 2022
- Laurent ALEXANDRE, député rencontré le 19/12/2022
- Eric POUILLIAT, député rencontré le 30/01/2023
- Patricia LEMOINE, députée rencontrée le 15/02/2023
- Robert LECOQ, ancien député de l'Hérault, proche de N. SARKOZY rencontré le 19/02/2023
- Pierre MOREL À L'HUISSIER, député rencontré en mars 2023
- Eric CIOTTI, député rencontré le 01/03/2023
- L'assistant parlementaire de Patrick VIGNAL, député rencontré en avril 2023
- L'assistant parlementaire de Laurence CRISTOL, député rencontré en mai 2023
- Jérôme DURAIN, sénateur rencontré le 15/05/2023
- Claudia ROUAUX, députée rencontrée en juin 2023
- Mickael BOULOUX, député rencontré en juin 2023

Les assistants parlementaires de la sénatrice Nadine BELLUROT et du sénateur François-Noël BUFFET ont également été contactés par téléphone à plusieurs reprises.

De nombreux procureurs de la République ont été rencontrés par les membres du conseil d'administration, des échanges directs ont eu lieu avec des personnalités emblématiques : le procureur général honoraire François MOLINS, le préfet honoraire ancien DGPN Frédéric PÉCHENARD, le préfet honoraire ancien DGPN Patrice BERGOUGNOUX, le préfet honoraire ancien DGPN Eric MORVAN, le préfet honoraire Robert BROUSSARD, le commissaire général honoraire Yves JOBIC, ...

Bien que cette réforme soit en train de se mettre en place, votre mobilisation et l'action de l'ANPJ ont permis d'obtenir :

- le maintien de tous les SPJ dont certains avaient vocation à disparaître,
- le maintien de la juxtaposition de tous les services,
- la garantie de ne pas participer au traitement des stocks de procédures,
- la création des DIPN partout où nos services sont implantés, pour conserver un niveau supra départemental.

L'ANPJ veillera au respect de chacun de ces engagements grâce à vos signalements et continuera de dénoncer publiquement les méfaits de cette réforme.

En conclusion de ce bilan, je voudrais attirer votre attention sur l'engagement sans faille, depuis août 2022, des membres du conseil d'administration de l'ANPJ et d'un trio resté dans l'ombre.

Tout au long de notre mandat, nous avons pris sur notre temps personnel pour préparer : les mobilisations, la rédaction des communiqués de presse, les innombrables interviews, les rencontres avec les élus et les magistrats, et les passages devant les missions d'informations du Sénat et de l'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes et les trois inspections IGPN, IGA, IGJ. Quelques-uns d'entre nous ont dû poser des jours de congés pour se présenter devant ces différentes instances, pour rencontrer des parlementaires ou hommes politiques influents, et j'en oublie...

La qualité du site internet tient pour beaucoup à sa documentation et à la qualité de sa présentation, et tout ça prend du temps...

Il aura aussi fallu être présent sur les réseaux sociaux, et sur les différents fils WhatsApp. Juste pour vous donner un ordre d'idée, sur le fil WhatsApp national de l'ANPJ créé le 11/08/2022, les 160 participants, représentant la quasi-totalité des services de Police Judiciaire de la métropole et de l'outre-mer, ont échangé à ce jour près de 40.000 messages. Sur le fil WhatsApp du CA, ses 19 membres ont échangé plus de 56.000 messages. Il faut évidemment y ajouter nos fils WhatsApp locaux regroupant plus de 1700 participants.

Nous nous sommes tous engagés dans ce CA sans rien attendre en retour, sans certitude, mais avec cette conviction de servir l'intérêt général, avec cette rage de vouloir protéger notre PJ car elle est au service des victimes, de nos concitoyens, de notre pays !

La grande majorité d'entre nous allons rempiler pour un nouveau mandat au sein du CA de votre association. Notre assemblée générale approche et vous aurez l'occasion de renouveler votre engagement. Nous comptons sur vous !

Si certains d'entre vous veulent intégrer le CA, merci de vous manifester avant l'assemblée générale en réponse à ce mail, ou directement auprès de l'un d'entre nous.

Pour finir, tous les membres du conseil d'administration de l'ANPJ vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024.

Franck NICOL  
Secrétaire général adjoint  
Vice-président de la zone sud-ouest

*« La seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, n'est plus au service de l'arbitraire, son œuvre est de liberté »  
Georges Clemenceau le 14 octobre 1906*

ANPJ – 19 avenue de Paris 78000 VERSAILLES  
policejudiciaire.asso@gmail.com